



Editorial

« Les pieds sur terre »

Il y a un rapport religieux au progrès qui conduit à cette fuite en avant vers ce que l'on croit innovant, même si c'est pour le pire. Et l'on se pâme de surcroît face à la modernité dont on se convainc de faire preuve. Le Monde daté du 10 octobre nous apprend ainsi, en un article sidérant, signé Maryline Baumard et titré « L'école française en retard d'une révolution », que des « experts » et « spécialistes » internationaux s'emploient à tracer, sous l'égide de la « Qatar Foundation » (!), les perspectives de l'Ecole du futur. L'on nous parle donc d'une Ecole où les enseignants seront devenus des « facilitateurs d'apprentissage », où les cours seront « de plus en plus individualisés » et, bien sûr, où l'on ne perdra jamais une occasion de se prosterner devant le dieu numérique. Ah ! le numérique ! Voilà donc le remède, l'universelle panacée à tous les maux dont souffre l'Ecole, au point que nos gouvernants placent toute leur foi dans un « grand plan numérique », sous l'œil, n'en doutons pas, bienveillant de ces brillants « experts internationaux ». Il est vrai que ce nouveau culte répond, nous l'écrivions récemment, à la logique mondialiste qui requiert des enseignements déterritorialisés et un niveau de conscience à l'avenant.

Le Collectif Racine, lui, à la différence des apôtres du pédagogisme 2.0 et des « experts » financés par le Qatar, a les pieds sur terre : il se soucie, par exemple, des conditions dans lesquelles les enfants et les jeunes de France étudient, et alertera désormais sur les faits de violence scolaire, laquelle a depuis trop longtemps dépassé le seuil de l'intolérable. Il se soucie tout autant des dérives que connaît le système de formation professionnelle, à laquelle cette troisième livraison de « La Lettre » est largement consacrée, tant la mise à plat de ce système et de ses financements représente un enjeu national ! Et il n'a de cesse, ce faisant, de préparer l'avenir, un avenir qu'il n'abandonne pas à la logique mondialiste des « experts », mais qu'il conçoit avant tout et indéfectiblement comme français !

Alain Avello

Secrétaire général du Collectif Racine

LES ENJEUX DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La transmission des savoirs et savoir-faire, aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire de l'humanité, a constitué le ciment intergénérationnel fondamental pour l'acquisition des compétences des jeunes générations et un facteur d'évolution des modes de production.

Concept si naturel, qu'il s'est développé, organisé, structuré jusqu'au milieu du XXe siècle s'adaptant aux bouleversements des révolutions industrielles de la fin du XIXe siècle et du début du XXe.

Le Tuteur succéda au Maître, l'école professionnelle organisa collectivement les apprentissages.

L'évolution fulgurante du milieu du XXe siècle bouleversa quant à elle cet héritage ancestral dans beaucoup de secteurs professionnels, rendant souvent « invisible » pour les nouvelles générations le geste de celui qui sait.

L'apprentissage s'est vu petit à petit dévalorisé, considérant que seules les compétences manuelles se transmettent par l'expérience, privilégiant ainsi le savoir sur le savoir-faire.

Le résultat de cette conception et de l'abandon qui en fut la conséquence est sans appel. Nous assistons à une inadéquation flagrante dans de nombreux secteurs de l'économie entre les compétences des actifs et futurs actifs et celles requises par les professionnels.

La formation tout au long de la vie, issue de l'Education Populaire si chère à Condorcet, doit inexorablement pour répondre aux besoins actuels de l'économie revenir, comme d'autres pays l'ont bien compris, au fondamental de la transmission : l'apprentissage.

Suite pages 2 & 3

○ FORMATION

Formation professionnelle :
enjeux ... et dérives

Page 4

○ ACTUALITE

Nos sections départementales
en action

Pages 6 & 7

Valérie LAUPIES : «Soutenez
la majorité, et l'argent coulera à flot !»

Page 4

Le Collectif Racine lancera
un observatoire de la violence scolaire

Page 5

La Formation Professionnelle : un enjeu politique majeur

Si la problématique n'est pas nouvelle, loin s'en faut, le soudain intérêt pour ce thème manifesté par nos dirigeants depuis quelques mois doit nous interpeller.

A quoi devons nous cette apparente prise de conscience ?

La réponse tient en deux chiffres :

- 5 078 800 demandeurs d'emploi fin août, soit une augmentation de 6% sur un an selon les statistiques de Pôle Emploi.

10,2% de la population active au sens du Bureau International du Travail.

- 22,8% des jeunes de notre pays sont sans emploi. Inutile ici de s'enorgueillir de la faible augmentation sur un an (1,5%) cette tendance n'étant due qu'à une utilisation quantitative des emplois d'avenir dont on connaît justement le singulier manque « d'avenir » et le coût pour la collectivité.

Les conséquences humaines et économiques sont évidentes et graves.

Réduire significativement le chômage passe obligatoirement par la mise en adéquation de la qualification des actifs et futurs actifs avec les besoins de l'économie.

Il faut rappeler que dans le même temps où nos compatriotes cherchent désespérément un emploi, des Branches entières clament leur manque de main d'œuvre qualifiée. Nous ne nous attacherons pas ici au chiffre « officiel » des emplois non pourvus car nous savons tous que la majorité des offres d'emplois ne passe pas par Pôle emploi.

Le chiffre réel est bien plus important que celui que l'on nous donne en pâture.

Le constat est malheureusement évident, nous sommes face à un enjeu sociétal littéralement méprisé dans les dernières décennies par nos dirigeants de droite comme de gauche.

Alors même que l'importance du transfert des compétences aux générations suivantes n'est pas une découverte liée à l'évolution récente de nos modes de production, mais le fruit d'une longue évolution historique.

La transmission familiale de la société agricole, la relation : maître/apprenti de l'artisanat ont rythmé l'acquisition des savoirs et savoir-faire au fil des générations ; Le Moyen-âge avait déjà son contrat d'apprentissage...

Si le 19^e siècle a marqué un tournant provoqué par le changement des modes de production, il n'a pas pour autant exclu ce type de transmission ; il a simplement déplacé les responsabilités en les collectivisant.

L'Etat et les industries se sont associés pour répondre aux besoins du XXI^e siècle.

Des écoles professionnelles s'ouvrent et dès 1911



l'Etat prend la main avec l'appui du patronat. En 1919, la loi Astier crée le certificat d'aptitude professionnelle. Le tutorat reste ainsi au cœur de ce nouveau processus formatif.

Conçu à l'origine pour répondre aux besoins des employeurs locaux, le diplôme évoluera vers une dimension nationale, confortée par la conclusion dans le secteur de la métallurgie en 1936 de la première convention collective.

La loi du 4 octobre 1943 confiera à l'Etat le monopole de l'organisation des examens et de la délivrance des diplômes.

Le modèle : formation-examen-diplôme, devient dominant. Clef de l'insertion et de l'évolution dans l'entreprise, il est rythmé par les conventions collectives qui se multiplient. Elles hiérarchisent le salariat, chaque niveau de qualification correspondant à une filière de formation ainsi qu'à un diplôme celui-ci déterminant la classification au sein de la convention applicable.

Nous voyons ainsi comment, sous le couvert certes nécessaire de structuration, se mettent en place les rigidités qui peu à peu vont participer au blocage du système de formation professionnelle française.

Il est rapidement constaté que ce parcours formatif ne concerne en fait qu'une minorité de jeunes. La formation des actifs de premier niveau de qualification ne progresse guère.

S'impose alors peu à peu le concept d'« Education Populaire » destiné à diffuser la connaissance au plus grand nombre développé par Condorcet dès 1782.

Il se traduira en 1946 par l'inscription dans le préambule de la Constitution du « Droit à la formation professionnelle ».

Il faudra attendre 2001 pour que s'opère, tout au moins dans les esprits, la véritable rupture avec le lien : formation-certification par la création de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Mais ne brûlons pas les étapes. Le premier acte du système de formation professionnelle continue, s'écrira à l'issue des accords de Grenelle, dans le premier Accord National Interprofessionnel (ANI)

en 1970 codifié par la loi du 16 juillet 1971 modifiée de nombreuses fois et en dernière date le 5 mars 2014.

Il sera relayé au niveau européen en 2003, le Conseil Européen faisant du principe d'éducation et de formation tout au long de la vie un élément structurant de la Stratégie Européenne pour l'Emploi.

Principe repris en France par l'ANI du 20 septembre 2003 qui déclina cette orientation en :

Un concept : le droit d'acquérir des compétences nouvelles tout au long de la vie.

Un objectif : que chaque actif ou futur actif s'inscrive dans un dans un projet professionnel.

Des moyens : un ensemble de mesures permettant la construction de parcours individualisés.

40 ans plus tard il semble légitime de poser la question de l'efficacité de ce système ? La réponse se trouve dans les chiffres cités en introduction. Si, bien évidemment, la raison du chômage de masse ne se trouve pas exclusivement dans un dysfonctionnement des modes de formation, il n'en demeure pas moins un des éléments fondamentaux de l'inadaptation de l'offre de travail à la demande des entreprises. Un système de formation initiale et continue performant est un facteur incontournable de sécurisation des parcours professionnels.

Mais alors, pourquoi ce qui semble performant en théorie demeure d'une très faible efficacité ? Au fil des années et des textes il a été en réalité engendré un monstre à plusieurs têtes et multiples bras démuné de toute cohérence et donc de coordination. Le seul dénominateur commun est la capacité à générer d'énormes dépenses financées, comme de coutume, par l'entreprise et le citoyen.

Ces mêmes entreprises qui pour nos dirigeants porte l'entière responsabilité de cette « gabegie » annoncée de 32 milliards d'euros en 2013, mettant ainsi un obstacle à la formation des demandeurs d'emplois ! Honteux mensonge que cette présentation des chiffres. Plus de 20 milliards sont utilisés par l'Etat, les Conseils régionaux et Pôle Emploi pour assurer le financement de programmes de formation des demandeurs d'emplois, programmes au demeurant jamais évalués ni en coût ni en efficacité. Il faut également noter que 6 de ces 20 milliards sont affectés à la formation des personnels des Fonctions Publiques Etatique, Territoriale et Hospitalière.

L'entreprise finance 13 milliards dont seulement 5,5 sont utilisés directement pour la formation de ses salariés dans le cadre de son plan de formation.

Au fil des accords et des textes législatifs les acteurs se sont multipliés au nom du paritarisme et de la mutualisation des moyens, sans que pour autant l'Etat se désengage. Interviennent ainsi le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère du Travail, Le Secrétariat d'Etat au Budget, mais également les secteurs privés lucratifs et non lucratifs.

Les partenaires sociaux ont eux aussi un rôle déterminant au sein des différentes structure telles que les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui collectent et gèrent les fonds des entreprises, les Commissions Paritaires pour l'Emploi (CPNE) qui dans chaque Branche professionnelle doivent, en principe, définir la politique de formation de ces dernières. Les partenaires sociaux sont également présents au niveau de chacune des couches du fameux « millefeuilles ». Commissions diverses et variées désignées par des sigles abscons (PLIE, CLI, COREF...).

Acteurs auxquels il convient d'ajouter les structures dont l'objectif affiché est de permettre la rencontre de l'offre et de la demande en matière d'emploi. Pôle Emploi, bien évidemment, mais aussi le réseau des Missions locales moins connu du public. Destiné à faciliter l'insertion des jeunes, il a été créé au début des années 80. Ce réseau compte à l'heure actuelle environ 12000 salariés répartis sur 4600 points d'accueil et coûte à la collectivité la modique somme de 543 millions d'euros par an (chiffre 2012). Avons-nous pour autant moins de jeunes au chômage ?

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive mais elle éclaire pour partie les raisons pour lesquelles les sources de dépenses se sont multipliées au fil des ans, pour aboutir au vaste gaspillage que nous connaissons aujourd'hui.

Outre l'entreprise qui finance la formation et ses salariés et participe par la mutualisation à la formation des demandeurs d'emploi, les fonds sont distribués par l'Etat via sa politique contractuelle, les collectivités territoriales et principalement les Conseils Régionaux dans le cadre des Contrats Régionaux de Formation, ainsi que par l'Union Européenne qui redistribue notre cotisation par l'utilisation du Fonds Social Européen (FSE) et des nombreux programmes d'initiative européenne liés aux politiques d'emploi des Etats membres.

Quels contrôle pour qu'elle efficience ? Toute la difficulté est là !

La nébuleuse créée depuis 1971 rend quasiment impossible un véritable pilotage du système.

Une action en profondeur s'impose de manière urgente au-delà des simples déclarations de bonnes intentions. Elle doit avoir pour objectifs immédiats de refonder intégralement le système en un ensemble cohérent, d'optimiser les financements, de mettre en place des outils de contrôle de l'utilisation des fonds et d'assurer une évaluation qualitative des politiques mises en œuvres.

Aux dires récents de quelques représentants d'organisations syndicales salariales et patronales, la dernière loi sur la formation professionnelle de mars 2014 aurait résolu l'ensemble de ces dysfonctionnements...chiche ?

Marie-Christine Desbois
Collectif Racine (Paris)

La Formation professionnelle et ses dérives

Créée en 1971 et « réformée » en décembre 2013, la Formation professionnelle a pour objectif de permettre aux salariés de se former tout au long de leur vie professionnelle. Elle permet, également, de lutter contre le chômage en offrant aux chômeurs des formations professionnelles adaptées au marché du travail. Son financement est obtenu par une contribution des entreprises (0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés et 1% pour les entreprises de plus de 10 salariés) par l'intermédiaire d'organismes agréés par l'Etat, les OPAC (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés). En 2013, ce financement représentait 34 milliards d'Euros : une masse financière colossale. La complexité du système, la diversité des acteurs et l'absence de véritables contrôles ont bien évidemment attirés les prédateurs et occasionné des dérives. Elles se traduisent par des milliards d'euros qui disparaissent avec, semble-t-il, la bienveillance des gouvernements UMPS qui se succèdent depuis plus de 40 ans ! Pour quelles raisons ? Par exemple, le fond de formation des intermittents du spectacle (AFDAS) de la « CGT Spectacle » qui est chargée de la formation des intermittents, a été déclarée hors la loi par le Conseil d'Etat en mai dernier. A l'origine de cette décision un contrôle de l'Etat ? Non, mais par un recours déposé en 2012 par l'UNSA Spectacle, un syndicat minoritaire. La CGT Spectacle, présente dès la création de l'AFDAS, a

verrouillé, comme à son habitude, les postes-clés, mettant la main sur la répartition du « magot » qui s'élevait à 232 millions d'Euros en 2012 ! Et aux dires du directeur de l'AFDAS, « cette situation était connue de tous » ; l'était-elle également des autorités ? Pour terminer sur les turpitudes cégétistes, Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat chargé de l'emploi sous la présidence de N. Sarkozy, a donné par courrier son blanc-seing à l'AFDAS... « Bonnets blancs-blancs bonnets », selon la formule bien connue ! Mais, bien entendu, l'exemple de la CGT dans cette affaire n'est qu'un exemple parmi d'autres. C'est le cas de l'UMP, par l'intermédiaire de l'Association nationale pour la démocratie locale (ANDL) organe de formation des élus UMP qui se trouve, une fois de plus, dans la tourmente judiciaire : l'ANDL, filiale de l'UMP, sous-traitait des formations à Bygmalion... Ou allaient les bénéfices dégagés ? La justice le dira. En conclusion, pour ne pas alourdir le propos, la Formation professionnelle, destinée initialement à la formation des salariés et des chômeurs, est devenue une véritable « pompe à fric », une véritable « tirelire » pour les syndicats et l'UMPS ! Il faudra donc remettre à plat l'ensemble de ce système glauque et pervers, et créer un ministère spécifique, une organisation simplifiée contrôlée et gérée par l'Etat, seul moyen pour mettre un terme à ces dérives.

Claude Dassié
Inspecteur de l'Education Nationale Honoraire
Conseiller municipal de Joigny
Collectif Racine (Yonne)

Soutenez la majorité, et l'argent coulera à flot !

Ce texte renvoie à une intervention dans le cadre du Conseil régional PACA

Depuis mon élection au conseil régional, je me suis donné comme objectif de jouer les empêcheuses de gaspiller en rond. Autant dire que j'ai beaucoup de travail, tant l'argent public est jeté par les fenêtres. A cette précision près que ce sont toujours les mêmes fenêtres, et toujours les mêmes bénéficiaires qui se trouvent dessous pour récupérer les billets...

Lors de la dernière séance plénière du conseil régional, j'ai voulu étudier les subventions versées à différents organismes de formation. Compte tenu du nombre important d'organismes, j'ai décidé de procéder par sondage.

J'ai d'abord été attirée par trois organismes ayant reçu des sommes considérables. Et je fais une découverte intéressante : les représentants de ces trois structures « ont participé, le 25 février 2010 à 18 heures, à une réunion thématique sur la formation, organisée par le comité de soutien de



Michel Vauzelle président du Conseil régional PACA (...) Pourquoi participaient-ils à une action de soutien clairement politique ? Leur participation a-t-elle généré pour eux une contrepartie financière en termes de parts de marché ? »

Je ne m'attendais pas à ce que la vice-présidente chargée de la formation professionnelle me réponde publiquement alors j'y ai répondu moi-même en détaillant les sommes reçues par chacun de ces organismes.

Le premier se nomme ACOPAD. De fin 2011 à juillet 2014, le conseil régional a signé 68 conventions, pour un total de 632 099 heures de formation. « Si nous envisageons raisonnablement que vous leur avez payé en moyenne 7 euros de l'heure – c'est une hypothèse assez réaliste – vous avez versé en moyenne environ 4,5 M € à l'ACOPAD (...) C'est une jolie somme que nombre de PME régionales pourraient envier à une association apparemment modeste. Alors oui on peut dire que la participation à la réunion du comité de soutien en 2010 a été une bonne chose pour le chiffre d'affaire de l'ACOPAD ». Deuxième organisme à bénéficier des largesses de Michel Vauzelle : l'ADREP. Toujours selon mes calculs, de fin 2011 à juillet 2014, il a été rémunéré pour un million et 93 000 heures de formation, soit une manne de 7 millions 650 000 euros ! Et ce n'est pas tout ! Une seconde société a été créée, pour devenir administratrice de l'ADREP : Performance Méditerranée réalise plus de 2,3 millions de chiffre d'affaires. « Là aussi, plus d'une petite PME pourrait être jalouse d'une si belle réussite ».

Le dernier organisme dont le responsable a participé à cette fameuse réunion de février 2010 est l'ADEF.

Quatre ans plus tard, les retombées financières sont intéressantes : « Vous lui avez attribué 682 025 heures de formation pour une enveloppe avoisinant les 4,8 M € ».

J'ai par conséquent conclu : « Ce qu'ont de commun l'ensemble de ces trois structures, c'est bien entendu le soutien indéfectible de leurs dirigeants à la présente majorité régionale. C'est aussi leur éclectisme en matière de compétences supposées, allant allègrement du service à la personne au secrétariat en passant par la vente, le tourisme, l'informatique ou le sport... tous les axes financés ou finançables pour pouvoir rafler un maximum d'argent public ».

Et après, on verra Michel Vauzelle verser des larmes de crocodile sur la « précarité », le « mal-vivre », et tous les maux qu'il contribue allègrement à aggraver, en dirigeant l'argent public au profit de ses amis, au lieu de l'utiliser vers ceux qui mériteraient une formation sérieuse menant à un emploi.

Valérie Laupies

Conseillère Affaires scolaires de Marine Le Pen
Conseillère régionale de PACA
Responsable Collectif Racine 13

L'observatoire de la violence scolaire

Le Collectif Racine créera prochainement un Observatoire de la violence scolaire. Face aux démissions de leur hiérarchie, il soutient les personnels victimes de cette violence.

Communiqué d'A. Avello, pour la section de Paris (75), 26 septembre 2014 :

Le Collectif Racine, le rassemblement des enseignants patriotes, apporte son plus entier soutien aux enseignants parisiens exprimant leur exaspération et leur inquiétude légitimes face aux graves incidents survenus récemment dans un établissement de la capitale.



L'agression physique dont a été victime, de la part d'un élève d'à peine seize ans, la Provisoire-adjointe lycée Gustave Ferrié (Paris, 10e) révèle une fois de plus l'extrême déliquescence de l'institution scolaire,

laquelle ne parvient plus à garantir la sécurité des élèves, ni celle des personnels.

Aux facteurs exogènes d'une telle violence, l'Ecole, détournée de ses missions essentielles par trente ans de politiques scolaires insensées, a ajouté ses propres renoncements : lorsque l'autorité des maîtres s'est trouvée consciencieusement sapée, lorsque le savoir sur lequel se fondait cette autorité

a peu à peu été relégué à la périphérie du système, lorsque, l'élève placé en son centre, les règles ont cessé de s'imposer, pour laisser place à la tolérance et à la négociation permanentes, alors la violence sociale a inévitablement fait irruption en milieu scolaire où elle sévit à présent de façon coutumière.

A chaque nouvel incident semblable à celui venant de frapper le lycée Gustave Ferrié de Paris, et dont la gravité pourrait malheureusement aller croissant, le Collectif Racine se trouve affermi dans sa détermination à redresser l'Ecole de la République : les établissements scolaires devront être sanctuarisés de sorte à ce que règne en leur sein la sérénité nécessaire à l'étude et à la transmission des principes sans lesquels aucune vie sociale ne saurait être possible.

Le ras-le-bol des enseignants face à une situation qui empire chaque jour (A.Dubreuil)

Parmi les nombreux incidents de violence scolaire (pour ne pas envenimer la situation, on parle « d'incivilités » !) relevés dans la région parisienne ces derniers jours, citons :

- Le 24 septembre, la proviseure-adjointe du lycée Gustave Ferrié (Paris 10ème) est violemment agressée physiquement par un élève de moins de 16 ans.
- Après deux récents incidents violents, les enseignants du lycée Théophile Gautier (Paris 12e)

exercer leur droit de retrait : le 10 septembre, un élève de troisième qui refusait de quitter la classe après un comportement inacceptable, a insulté et tenté d'étrangler la conseillère principale d'éducation. Le 24 septembre, une enseignante a été menacée de mort par deux élèves qu'elle venait d'exclure de cours.

Faut-il en rajouter ? Ce ne sont hélas que des exemples parmi tant d'autres !

Dans tous les cas les enseignants ont alerté la direction de ces établissements ainsi que le Rectorat sans obtenir de réponse satisfaisant. Le Rectorat se contentant de juger « inacceptable » ces actes, de clamer que « les professeurs ont droit à un respect absolu », et arme absolue, de déclarer que « la seule réponse doit être une réponse collective, et que c'est aux enseignants et au personnel des établissements de construire ensemble des projets »... Quelles décisions fortes et efficaces !

Encore mieux, l'ancien ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, a créé l'Observatoire National de la Violence Scolaire pour mieux faire « connaître les réalités ».

Mais ce n'est qu'une chambre d'enregistrement des plaintes des enseignants (encore faut-il que les enseignants, sans peur des représailles, se décident

à faire connaître ces incidents !). Où est le volet sanction/répression qui doit nécessairement accompagner ces plaintes ? Dans le meilleur des cas on nomme des « médiateurs », ou ponctuellement, pour une durée limitée et après les incidents, une « équipe mobile de sécurité » aux compétences non définies!

Alors quelle est la situation réelle dans nos établissements scolaires ? Personne ne peut démentir que le malaise est profond, avec une situation qui empire chaque jour. Les enseignants se sentent constamment menacés, et certains ont « la boule au ventre » en venant travailler. En fait les élèves sont les premières victimes de ce climat de violence dans nos établissements scolaires car les enseignants n'ont plus la possibilité de transmettre sereinement leur savoir.

Quelle est la solution ? Seul le Collectif Racine propose des solutions permettant de recréer un climat serein dans les établissements scolaires, les élèves pouvant alors étudier et les enseignants enseigner, avec des programmes adaptés et modernisés, faisant fi de toutes les expériences pédagogiques dogmatiques néfastes.

Alain DUBREUIL

Secrétaire de la Section parisienne du Collectif Racine

ACTUALITÉ DES SECTIONS

Depuis la dernière livraison de la Lettre, trois nouvelles sections départementales ont vu le jour

Section d'Indre-et-Loire

La cinquième section départementale du Collectif Racine, celle d'Indre-et-Loire, a été lancée samedi 20 septembre 2014, à Tours. La conférence de presse a eu lieu en la permanence du FN 37, en présence d'Alain Avello, secrétaire général et de Jean-Guy Protin, secrétaire départemental Indre-et-Loire du Collectif Racine.



Elle faisait suite à une réunion durant laquelle ont été abordées les problématiques scolaires et universitaires, les étudiants présents ayant pu, à cette occasion, rencontrer Arnaud de Rigné qui représentait le Collectif Marianne des étudiants patriotes. Remerciements à Véronique Péan, secrétaire départementale du Front National d'Indre-et-Loire, pour son chaleureux accueil.

Section du Cher

Le 27 septembre 2014, salle municipale du Prieuré Saint-Martin, à Bourges, a eu lieu le lancement de la sixième section du Collectif Racine, celle du Cher (18), en présence d'Alain Avello, secrétaire général de Johan Guillerm, secrétaire départemental de la nouvelle section, d'enseignants du département,



De gauche à droite : Johan Guillerm, Alain Avello, Claude Dassié (CR 89) et Arnaud de Rigné

mais aussi de nombreux enseignants et cadres du Front National venant de huit départements différents, cet événement ayant aussi pour objet de jeter les bases de plusieurs futures sections du Collectif Racine qui, à terme, couvriront l'ensemble des départements du « grand centre » de la France (Yonne, Allier, Nièvre, Puy-de-Dôme...).

Section des Bouches-du-Rhône

Le 4 octobre 2014 a eu lieu, à Marseille, le lancement de la septième section du Collectif Racine : celle des Bouches-du-Rhône (13), en présence de Stéphane Ravier, sénateur-maire, de Valérie Laupies, conseiller de Marine Le Pen aux affaires scolaires et responsable de la nouvelle section départementale, et d'Alain Avello, secrétaire général du Collectif Racine.



De gauche à droite : Arnaud de Rigné, Alain Avello, Stéphane Ravier, Mathéo Manuel et Valérie Laupies

Les prochaines sections départementales

Celle de Gironde (33) (lancement à Bègles, le 18 octobre), celle du Maine-et-Loire (49) (date à préciser), celle du Val-de-Marne (94) (date à préciser), celle de l'Allier (lancement prévu à Moulins, le 8 novembre), celle de l'Yonne (89) (date à préciser), celle du Bas-Rhin (67) (date à préciser), celle des Pyrénées-Atlantiques (64) (date à préciser), etc.

Veillez prendre contact, si vous souhaitez participer à l'un de ces événements.



Collectif Racine
Les enseignants patriotes



Rassemblement
Bleu Marine

Nous contacter

78, rue des Suisses 92000 Nanterre
Courriel : presse@collectifracine.fr



BULLETIN D'ADHESION

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTALE _____ VILLE _____

TEL _____ PORTABLE _____

MEL _____ DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____

> JE SUIS ENSEIGNANT

MATIERES ENSEIGNEES _____

NIVEAUX _____

TYPES D'ETABLISSEMENT _____

> AUTRES (PRECISER) _____

Adhésion simple : 25€

Je suis adhérent à jour de cotisation du FN, du SIEL, du PEC et/ou du RBM : 20€

Je souhaite faire un don de : _____ € (montant libre)

Chèques à l'ordre du « Collectif Racine »

Signature :



Collectif Racine
Les enseignants patriotes

Coupon à retourner à :
78, rue des Suisses
92000 Nanterre
secretariat@collectifracine.fr